



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 1132-1**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 juin 2019 :

Règlement 1132-1 amendant le Règlement 1132-2010 décrétant des dispositions concernant l'occupation du domaine public.

Le règlement est déposé au bureau du greffier situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 26 juin 2019.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA